

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/V-04

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE
TRAVAUX D'EXTENSION DE L'EHPAD RESIDENCE
MUTUALISTE SAINT ORENS A MONTAUBAN**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac, EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Unité Spécialisée Alzheimer Hôpital Local de Nègrepelisse, cantons de Molières et de Montpezat de Quercy.
- 2009 : EHPAD de Montech, EHPAD d'Escatalens, EHPAD de Beaumont de Lomagne.

En application de cette délibération de principe, le Président de l'Union Départementale Mutualiste sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de l'EHPAD Résidence Mutualiste Saint Orens à Montauban.

Cette extension de 36 places supplémentaires d'hébergement permanent et de 4 places d'accueil de jour, a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (Etat / Conseil Général) en date du 30 novembre 2009.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par le Conseil Général en date du 30 novembre 2009.

Ce projet ressort à **3 186 746,00 T.T.C.** décomposés comme suit :

- Travaux.....	2 539 610,00 € TTC
- Etudes/Maîtrise d'oeuvre.....	354 136,00 € TTC
- Mobilier.....	<u>293 000,00 € TTC</u>
TOTAL TTC.....	3 186 746,00 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- financements mutualité.....	1 890 000,00 € (acquis)
- Subvention du Conseil Général	305 000,00 €
- Prêt caisse de retraite.....	90 000,00 € (en cours)
- Emprunts bancaires.....	<u>901 746,00 € (en cours)</u>
TOTAL TTC.....	3 186 746,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'Union Départementale Mutualiste de Tarn-et-Garonne, une subvention départementale versée en annuités d'un montant de 305 000 € pour des travaux d'extension de l'E.H.P.A.D résidence mutualiste Saint-Orens à Montauban ;
- Impute la dépense correspondante à l'article 2042084 sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,